



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE L'AFRIQUE (AFRIMAB)

3^e SESSION

« Contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère »

HÔTEL MENSVIC, ACCRA (GHANA)

24-27 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT FINAL

I. Participation

1. La 3^e session de l'Assemblée générale du Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (Afrimab) et du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a été accueillie par le Comité national MAB du Ghana, à Accra, du 24 au 27 septembre 2013, et placée sous le thème : « Contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère ».

2. 115 participants de 21 États membres étaient présents à l'Assemblée, notamment des représentants de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, de la Tanzanie, du Togo et de l'Ouganda.

3. Les institutions suivantes étaient également représentées : l'UNESCO, les représentations de KOICA au Ghana et au Nigéria, le Réseau d'évaluation inframondiale et l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN).

4. La liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

II. Cérémonie d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture était présidée par M. Alfred Oteng Yeboah, Président de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et ancien membre du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère. Celui-ci a rappelé comment l'épuisement rapide des ressources naturelles de la planète avait conduit à la création du Programme MAB au début des années 1970 et à la naissance du concept des Réserves de biosphère, dans le but de promouvoir une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles. Il a par ailleurs précisé aux délégués que les ressources naturelles formaient la base de l'économie verte et appelé tous les pays à se convertir à une

exploitation durable des ressources naturelles pour corriger les nouveaux effets du changement climatique.

III. Allocution de bienvenue par le Président du Comité ghanéen du MAB

6. L'allocution de bienvenue a été prononcée par M. Daniel Amlalo, Directeur exécutif de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (EPA) et Président du Comité national ghanéen du MAB. Dans son discours, celui-ci a salué la volonté des États membres d'atteindre les objectifs du Programme MAB, ce qui a entraîné une augmentation des inscriptions dans le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Il a également félicité le Programme MAB de l'UNESCO de promouvoir la coexistence de l'homme et de la nature pour garantir le bien-être des hommes et la durabilité de l'environnement.

7. M. Amlalo a remercié l'UNESCO et l'AfriMAB d'avoir offert au Ghana la chance d'accueillir la 3^e Assemblée générale de l'AfriMAB et le comité d'organisation des efforts déployés pour faire aboutir cette entreprise.

IV. Message de la Ministre ghanéenne de l'éducation

8. Dans une déclaration lue en son nom, la Ministre de l'éducation a exprimé ses sincères remerciements aux délégués pour leur contribution à l'objectif commun qu'est la promotion de la paix par la coexistence pacifique de l'homme et de la nature. Elle s'est félicitée du thème de l'Assemblée, « Contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère », en ajoutant que les modèles de développement devaient être durables d'un point de vue environnemental, social et économique. Elle a remercié le Ministère de l'environnement, la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement d'accueillir le Programme MAB au Ghana.

V. Déclaration du Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre de l'UNESCO

9. M. Han Qunli, le Directeur, a souhaité la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée générale et exprimé sa gratitude au Gouvernement du Ghana et au Comité national ghanéen du MAB pour avoir accepté d'accueillir cette Assemblée. Il a fait une brève présentation du RMRB et déclaré que l'Afrique était l'une des grandes priorités de l'UNESCO. Il a précisé qu'avec un contingent de 621 réserves de biosphère dans 117 pays, dont 12 réserves transfrontières, le RMRB couvrait une gamme d'écosystèmes divers allant des terres arides, des forêts, des zones humides et des mangroves aux zones urbaines. Il a précisé que les réserves de biosphère constituaient des laboratoires de terrain idéaux pour modéliser et promouvoir le développement durable. Il a exprimé le souhait que les pays réunis à l'occasion de l'Assemblée générale tiraient les enseignements des succès remportés comme des difficultés rencontrées. Il a prédit que le projet d'Économies vertes dans les réserves de biosphère élargirait le champ des connaissances à l'intérieur du réseau et salué les pays qui ont contribué à financer les activités régionales de l'AfriMAB.

10. M. Han a réaffirmé le soutien de l'UNESCO au Programme MAB aux niveaux local et régional pour la promotion du développement durable. Il a conclu en affirmant que cette démarche serait finalement bénéfique au monde entier.

VI. Déclaration du représentant de la KOICA

11. M. Cho Kwang Geol a rappelé l'importance de la participation des populations rurales à la gestion des ressources naturelles. Selon lui, après la guerre, l'approche coréenne de développement durable intégrée connue sous le nom de Sae Maeaul Undong (SMU) a permis de revitaliser les forêts du pays. Il a précisé que cette initiative avait bénéficié du soutien des populations rurales et s'est félicité qu'une approche similaire soit reproduite par le projet

d'Économies vertes dans les réserves de biosphère que le Gouvernement coréen parraine dans trois pays : le Ghana, le Nigéria et la Tanzanie.

VII. Discours inaugural du Ministre de l'environnement, la science, la technologie et l'innovation

12. Dans son discours inaugural, M. Joe Oteng Agyei a déclaré que c'était un honneur pour le Ghana de participer à un réseau si vivace, dont la vocation était de permettre à l'homme de vivre en harmonie avec la nature. Il a rappelé les services vitaux rendus à l'humanité par les divers écosystèmes de la planète et souligné la nécessité pour l'homme de prendre soin en retour de mère Nature. Il a ajouté que le continent africain avait la chance de receler des ressources naturelles à profusion et qu'il était impératif que les membres de l'AfriMAB s'efforcent d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a engagé les participants à ne pas utiliser l'Assemblée pour seulement partager des connaissances, mais aussi pour trouver des moyens de transformer ce savoir partagé en actions concrètes.

VIII. Déclaration du Président de l'AfriMAB

13. M. Paul Makenzi a longuement parlé des précieux services rendus aux populations humaines par les ressources naturelles qui nous entourent. Il a cité le défunt Wangari Mathai qui professait sans cesse que « la nature ne pardonne jamais. Si vous la blessez, elle trouvera toujours le temps de riposter ». Il a insisté sur la nécessité pour l'homme, dont la population ne cesse de grossir, de prendre garde aux effets néfastes de son activité sur l'écosystème, car la Terre recèle assez de ressources pour subvenir aux besoins de toute la population.

IX. Lancement du projet d'Économies vertes dans les réserves de biosphère

14. Mme Noeline Raondry Rakotoarisoa, Chef de la Section du réseau de biosphère et du renforcement des capacités et Responsable du Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique au sein du Secrétariat du MAB a présenté le projet. Le Président de l'AfriMAB a informé les délégués de la prochaine mise en œuvre du projet au Nigéria, en Tanzanie et au Ghana. Un représentant des pays bénéficiaires a pris la parole pour saluer les objectifs du projet qui vise à améliorer le bien-être de l'homme par le biais d'activités économiques en rapport avec la conservation, tout en réduisant les risques environnementaux.

X. Rapport du Président sortant de l'AfriMAB

15. M. Paul Makenzi a présenté à l'Assemblée l'histoire, les fonctions, les réussites et les difficultés de l'AfriMAB depuis sa création en 1996. Parmi les réussites, il a cité la croissance de l'AfriMAB en un réseau régional de 64 réserves de biosphère dans 28 pays d'Afrique.

16. M. Makenzi a souligné qu'en dépit de difficultés que sont, par exemple, l'insuffisance des ressources et des capacités et des nouvelles menaces telles que le changement climatique, l'AfriMAB a accompli de grands progrès dans la promotion de la coopération régionale dans les domaines de la conservation de la biodiversité, du développement durable, de la recherche et des projets transfrontières. Il a souligné les liens entre ces réalisations et d'autres initiatives régionales à caractère économique. Il a présenté les activités menées par le bureau sortant, dont le lancement d'un projet d'élaboration d'un manuel de gestion des réserves de biosphère en Afrique avec le soutien de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, en collaboration avec le Secrétariat du MAB.

17. M. Makenzi a déclaré que l'article 9 des statuts de l'AfriMAB régissait la constitution du Bureau de l'AfriMAB et en définissait les fonctions. Il a rappelé que le Bureau actuel avait été formé lors de la dernière Assemblée générale de l'AfriMAB en 2010 et que sa composition était la suivante : Président de l'AfriMAB (M. Paul Makenzi), membre du Bureau pour l'Afrique australe et coordinateur sous-régional (M. Chris Magadza), membre du Bureau pour l'Afrique de l'Est et

coordinateur sous-régional (M. Ravelonandro), membre du Bureau pour l'Afrique centrale et coordinateur sous-régional (M. Laurent Nsenga) et membre du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et coordinateur sous-régional (M. Nouhou Diaby). Ainsi, conformément au paragraphe D.1.c. 2.4 de la Charte de l'AfriMAB, le mandat du Bureau étant arrivé à son terme, de nouveaux membres devaient être choisis.

18. Les réalisations suivantes du Bureau sortant de l'AfriMAB ont été soulignées :

- Élaboration d'un plan de travail de l'AfriMAB.
- Participation à l'atelier REDD+ organisé par l'UNESCO et l'ECFF (Environment Coffee and Forest Forum) en Éthiopie, en avril 2011. L'atelier avait pour objet de faciliter la collecte de fonds et la formation à l'évaluation des stocks de carbone dans la réserve de biosphère de Yayu.
- Participation à deux ateliers de formation de la Conservation Finance Alliance (CFA) à Mombasa, en mars 2011, et au Brésil, en novembre 2011, organisés par le RedLAC et visant à faciliter la collecte de fonds (c'est-à-dire de E-fonds ou fonds environnementaux).
- Participation à la conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » et à la 23^e session du Conseil international de coordination du Programme MAB en commémoration du 40^e anniversaire du Programme à Dresde (Allemagne), en juin 2011.
- Organisation de l'atelier d'experts sur la gestion des problèmes des réserves de biosphère en Afrique, dans la Rhön (Allemagne). (Le rapport de l'atelier Dresde-Rhön est accessible sur le site Web du MAB.) Le principal résultat de cet atelier a été la déclaration AfriMAB de la Rhön (voir le site Web de la BfN et celui du MAB de l'UNESCO).

19. M. Paul Makenzi a rappelé que l'AfriMAB avait beau être un succès, un certain nombre de problèmes à régler avaient ralenti l'action menée au titre des cibles fixées dans le cadre du Plan d'action de Madrid : ressources inadéquates ; difficultés liées au manque de moyens ; mauvaise gouvernance ; vulnérabilité inhérente aux incidences du changement climatique. M. Makenzi a également souligné que, si l'AfriMAB avait pour vocation de favoriser la constitution d'un réseau de réserves de biosphère en Afrique par l'entremise des comités nationaux du MAB, certains pays n'avaient pas encore arrêté la composition de leur comité, ce qui nuisait considérablement à l'efficacité de la coordination des activités menées en Afrique au titre du Programme. Toutefois, la Charte et les Statuts de l'AfriMAB étant désormais entérinés, la plupart de ces obstacles devraient être levés.

20. M. Makenzi a conclu en soulignant que les réseaux constituaient un nouveau dispositif d'échange de connaissances, d'informations et de résultats de recherche, ainsi qu'un moyen de généraliser le concept de réserve de biosphère et d'accroître son impact en tant qu'outil de conservation. En outre, les écosystèmes ne connaissent pas de frontières : les comités nationaux du MAB gagneraient donc à travailler en réseau, car ce serait un atout appréciable pour la conservation, la coopération transnationale et la gestion en collaboration des ressources naturelles, en particulier dans le cadre des réserves de biosphère transfrontières. S'agissant du développement économique de l'Afrique, M. Makenzi a indiqué que l'action en réseau renforcerait les structures économiques régionales telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

X. Élection du Bureau

21. Conformément aux Statuts et à la Charte, M. Daniel Amlalo, Président du Comité national du MAB du Ghana a été élu président de l'AfriMAB. L'Assemblée a approuvé l'élection de M. Amlalo par applaudissements.

Les autres membres élus au nouveau Bureau sont :

- coordonnateur pour l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire (représentée par Mme Martine Tahoux) ;
- coordonnateur pour l'Afrique australe : Afrique du Sud (représentée par Mme Skumsa Mancotywa) ;
- coordonnateur pour l'Afrique de l'Est : Kenya (représenté par M. Paul Makenzi) ;
- coordonnateur pour l'Afrique centrale : Cameroun (représenté par M. Hessana Djibrilla).

XI. Programme MAB : Le passé, le présent et l'avenir – Informations les plus récentes sur le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB)

22. M. Han Qunli, Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre de l'UNESCO et Secrétaire du Programme MAB, a appelé l'attention sur le mandat confié à l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles, expliquant qu'il était axé sur les enjeux de portée mondiale exigeant une collaboration multinationale et plaidant pour l'émergence d'économies vertes et inclusives, au service de la paix et de la sécurité.

23. Il a souligné que les programmes et entités scientifiques intergouvernementaux/internationaux établis de longue date intéressant l'environnement et les ressources naturelles, à savoir la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme sur l'Homme et la biosphère, le Programme hydrologique international, le Programme international de géosciences, ou encore le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), demeuraient les principales composantes de l'UNESCO chargées de mettre la science au service du développement durable. M. Han a fait savoir qu'une nouvelle stratégie était en cours d'élaboration dans le cadre du Programme MAB, qui serait alignée sur les objectifs de développement durable et sur le programme pour l'après-2015. Il a donc appelé les membres de l'Assemblée générale à suggérer de nouvelles idées et à faire de nouvelles propositions quant à l'avenir du Programme MAB et des réserves de biosphère. Il a conclu en citant quelques exemples de bonnes pratiques, observées dans d'autres réseaux régionaux, en particulier en Asie.

XII. Nouvelles du Secrétariat

24. Mme Noeline R. Rakotoarisoa a présenté les activités entreprises par le Secrétariat en application des recommandations formulées lors de la dernière Assemblée de l'AfriMAB, à Nairobi. Elle a rendu compte dans le détail des résultats obtenus au titre des cibles fixées et des actions recommandées pour la région Afrique dans le Plan d'action de Madrid. Elle a également présenté les accomplissements notables du réseau de l'AfriMAB. Citant ensuite les principaux succès enregistrés dans le cadre de l'AfriMAB lui-même, elle a mentionné le cadre statutaire et l'accroissement des contributions financières des États membres aux fins de la mise en œuvre d'activités régionales. Elle s'est également félicitée de l'accroissement de la participation des pays membres du réseau, en comparaison des deux sessions précédentes. Elle a souligné que 83 % des délégués finançaient leur propre participation à l'Assemblée générale et elle a remercié le Comité ghanéen du MAB pour sa contribution financière à l'organisation de l'Assemblée générale. Enfin, elle a souligné que, conformément aux Statuts, quatre pays – le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana – avaient contribué au financement d'activités régionales au moyen de l'ouverture de crédits additionnels inscrits au budget du Programme ordinaire de l'UNESCO. La communication demeure un problème de taille pour l'AfriMAB.

XIII. Présentation des rapports nationaux et sous-régionaux

25. Les pays suivants ont présenté un rapport national à l'Assemblée générale : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo. Le représentant de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a présenté le projet transfrontière de l'Observatoire mondial de lutte contre la piraterie (WAPO). Les interventions ont porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, des activités entreprises à ce titre dans les pays membres et des projets exécutés dans le cadre des diverses réserves de biosphère.

26. M. Mama Plea, Chef de l'Unité scientifique du Bureau de l'UNESCO à Yaoundé, a rappelé qu'il existait 12 réserves de biosphère en Afrique centrale, mais qu'il était nécessaire d'en accroître le nombre compte tenu de l'importance que revêt la biodiversité dans la région et de l'interaction très marquée entre l'homme et la nature dans cette partie du monde. Il a insisté sur certains des problèmes rencontrés, comme le braconnage, ou encore les pressions exercées par l'être humain à des titres divers – agriculture, industries extractives et agroforesterie. Bien que les défis liés à l'exploitation des ressources naturelles soient les mêmes au Cameroun que dans les autres pays africains, il serait nécessaire d'appeler l'attention sur les conséquences des activités agricoles et d'autres activités humaines sur les stratégies de gestion. Il a ajouté que la principale difficulté rencontrée par l'Angola, le Burundi, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe était l'insuffisance des fonds disponibles pour financer la mise en œuvre des programmes dans les réserves de biosphère.

27. Il a conclu en mettant en relief certains des projets actuellement exécutés dans le cadre du MAB en Afrique centrale :

- études de faisabilité pour établir une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM (Dja [Cameroun], Odzala [Congo] et Minkebe [Gabon]) ;
- la désignation du lac Tchad comme réserve de biosphère, sur la base d'un document qui sera utilisé pour sensibiliser les décideurs et les autorités nationales compétentes ;
- conservation de la réserve du Dja, avec l'appui de la Fédération de Russie depuis 2012.

28. M. Goué Mengamenya (Cameroun) a fait un exposé consacré à la réserve de biosphère du Dja, située dans le massif forestier guinéo-congolais, dans le sud-est du Cameroun. Cette réserve, créée en 1950, a été désignée réserve de biosphère en 1991, puis inscrite sur la liste des sites du Patrimoine mondial en 1993. Parmi les principaux problèmes mentionnés par M. Goué Mengamenya, on peut citer les pressions exercées par l'être humain et son développement – activités agricoles, exploitation des ressources naturelles (extraction de nickel et de cobalt), construction d'un barrage hydroélectrique. Toutes ces activités ont entraîné une fragmentation importante de la forêt.

29. Dans son rapport, la République démocratique du Congo a examiné son réseau de réserves de biosphère. M. Laurent Nsenga a cité les trois réserves de biosphère situées en RDC, à savoir Yangambi, Luki et Lufira. Il s'est ensuite attardé sur celle de Luki. Certains des principaux problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion de cette réserve de biosphère sont l'absence de ressources financières et les pressions exercées sur la forêt en raison de l'intrusion humaine. M. Nsenga a toutefois indiqué que l'on s'employait à transformer ces aléas en atouts, en examinant la possibilité de créer des partenariats avec d'autres organisations, qui contribueraient à faire des menaces en question des sources de financement durable. Les activités qu'il est prévu de mener sont axées, entre autres, sur l'intensification du suivi et de la mise en œuvre des plans de gestion, sur l'organisation d'une campagne de lutte contre le braconnage efficace et sur l'amplification de la collaboration entre toutes les parties prenantes – populations locales,

organismes gouvernementaux et services de l'État – aux fins de la promotion du développement durable.

30. L'exposé consacré à la réserve de biosphère de la forêt de Sheka a mis en relief les mesures prises après que la désignation de la forêt comme réserve de biosphère a été approuvée en 2012 :

- ratification de la réglementation applicable à la réserve ;
- mise en place de la structure de gestion de la réserve (établissement d'un conseil de gestion et d'un comité de gestion aux niveaux des zones et districts) ;
- renforcement des capacités et formation de toutes les parties prenantes, ainsi que des responsables de l'information du public et des gardes forestiers ;
- mise en place de filières d'information, de communication et d'échanges ;
- établissement d'un projet de plan de gestion de la réserve, pour examen ;
- collecte de fonds réalisée conjointement (par le Movement for Ecological Learning and Community Action [MELCA], l'Ethiopian Coffee Forest Forum [ECFF] et Ecological Products of Ethiopia [ECOPIA]) ou à titre individuel (Norwegian People's Aid [NPA], Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques et Union européenne) ;
- constitution d'un réseau (réunissant l'ECFF, ECOPIA, l'Université Mizan-Tepi et le Tepi Research Center de l'Ethiopian Institute of Agricultural Research) ;
- renforcement des coopératives spécialisées dans les produits non ligneux issus de la forêt, comme le café, le miel, les épices et le bambou.

31. La réserve de biosphère de la forêt caféière de Yayu a rendu compte des activités qu'elle prévoyait d'entreprendre :

- mise en place d'une structure de gestion de la réserve ;
- création de nouvelles coopératives de producteurs de café et renforcement de celles qui existent ;
- élaboration d'un plan d'action et préparation d'un plan de gestion des plantations de café ;
- création d'un centre d'incubation.

Principales réalisations :

- recensement de cinq projets de coopérative ;
- formation de formateurs offerte par certaines des principales parties prenantes, relayée jusqu'au niveau local ;
- à l'issue d'une formation, enregistrement de 815 exploitants aux fins de l'homologation de leur café par les autorités régionales ;
- commercialisation des produits de la réserve.

32. M. James Mwang'ombe a indiqué que la Commission nationale du Kenya pour l'UNESCO coordonnait les activités entreprises dans le cadre du Programme MAB au Kenya. Elle travaille en

collaboration étroite avec le Délégué permanent du Kenya auprès de l'UNESCO, pour rendre la participation du pays à l'ensemble des programmes et activités menés par l'UNESCO efficace et productive. Le Secrétariat est appuyé par cinq programmes et par des comités d'experts dans les domaines suivants : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, et communication et information. Les membres actuels du Comité national pour le MAB sont : M. Paul Makenzi, de l'Université d'Egerton (Président), M. Albert Ingati, de la Commission nationale du Kenya pour l'UNESCO (Administrateur du programme), M. James Njogu, du Kenya Wildlife Service (Vice-Président), M. Boniface Wanyama, de la Commission nationale pour la technologie et l'innovation scientifiques (membre), M. Wilson Busienei, de la National Environment Management Authority (membre), et M. James Mwang'ombe, du Kenya Forest Service (membre).

33. Principales réalisations du Comité national pour le MAB du Kenya depuis sa création :

- désignation de six réserves de biosphère ;
- examen périodique de l'état de trois des six réserves de biosphère ;
- jumelage avec la réserve de biosphère du Nord Devon (Royaume-Uni) ;
- services de secrétariat assurés pour le réseau de l'AfriMAB (2010-2012) ;
- contribution aux travaux des organismes locaux et internationaux participant à des activités liées au MAB.

Problèmes rencontrés par le Comité national pour le MAB du Kenya :

- Dans cinq réserves de biosphère sur six, le Kenya Wildlife Service servait de point focal compte tenu de son rôle capital dans la gestion des aires centrales. Cependant, il existait certaines limites en matière de gestion car les réserves s'étendaient au-delà des zones protégées.
- Faible collaboration entre les principales institutions en matière de gestion des réserves de biosphère du fait de divergences sur les objectifs de gestion des ressources naturelles.

34. La Tanzanie a rendu compte des réalisations et des priorités nationales du Comité du MAB depuis l'Assemblée générale d'AfriMAB de 2010. M. Arnold Mapinduzi a fait part des réalisations ci-après :

- amélioration des mécanismes financiers pour les réserves de biosphère et les réseaux régionaux ;
- lancement des initiatives visant à la création de réserves de biosphère transfrontières, d'où l'identification et l'approbation par le Comité national du MAB de zones susceptibles de devenir des réserves transfrontières ;
- formation de gestionnaires de réserves de biosphère et d'autres acteurs pertinents sur divers sujets, dont l'évaluation du stock de carbone, la cartographie SIG et le changement climatique ;
- élaboration d'une stratégie d'information et de communication intégrée, en consultation avec les membres du Comité national du MAB ;
- mise en œuvre d'initiatives de mitigation liées au changement climatique grâce au maintien de puits de carbone dans les massifs boisés et aux encouragements prodigués aux agriculteurs pour qu'ils pratiquent l'économie verte ;

- organisation d'échanges entre réserves de biosphère grâce à des ateliers de sensibilisation ainsi qu'en aidant les délégués/membres du Comité national du MAB à organiser des réunions à Tanga en 2011 et à visiter la réserve de biosphère d'Usambara-Est ;
- aider les réserves de biosphère à mettre en place des programmes de recherche sur l'analyse des services écosystémiques et leur gestion grâce à la participation des parties prenantes.

35. Priorités nationales de la Tanzanie pour 2014-2021 :

- organiser davantage de séances de formation sur le processus de proposition de RB à l'intention d'autres membres du Comité et d'importantes institutions qui n'ont pas pu participer aux séances de formation précédentes ;
- soumettre à l'UNESCO au moins deux nouvelles propositions, y compris les parcs nationaux de Saadani et de Jozani Chwaka Bay, afin que leur intégration dans le RMRB soit examinée ;
- participer/assister à diverses réunions internationales concernant le MAB, la biodiversité et le changement climatique ;
- continuer de renforcer les capacités en organisant des formations (nationales et internationales) sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique et en assistant à de telles formations ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation à l'importance des réserves de biosphère ;
- organiser des visites d'échange dans des réserves de biosphère du pays et à l'étranger ;
- préparer un programme spécial de recherche et de suivi aussi bien dans les réserves de biosphère existantes que dans des RB potentielles ;
- élaborer des projets et/ou programmes sur l'économie verte ou des activités alternatives génératrices de revenus dans les RB ;
- effectuer des examens périodiques des sites MAB existants.

36. Principales contraintes auxquelles le Comité tanzanien du MAB a dû faire face :

- faible niveau de sensibilisation et/ou compréhension du concept de réserves de biosphère et de ses valeurs ;
- données indisponibles et financement insuffisant.

37. Problèmes rencontrés :

- manque d'eau pour la consommation humaine et celle des animaux sauvages ;
- existence d'infrastructures publiques : routes (Pangani-Mkalamo, Pangani-Bagamoyo, Manderu-Saadani, Bagamoyo-Matipwili-Manderu) et ligne de chemin de fer (Dar-Tanga) ;
- établissement humain dans le parc (extraction de sel) et submersion de villages (Saadani et Buyuni) ;

- litiges concernant les limites dans certaines zones, par exemple Gama, Saadani et Matipwili ;
- blocage de corridors faunistiques (Saadani-Wami Mbiki) et de zones de dispersion (Gendagenda, Mkalamo, Buyuni, Gama et Kitami) ;
- braconnage, exploitation forestière et fabrication de charbon de bois ;
- destruction du bassin hydrologique en dehors du parc.

38. M. Mapinduzi a conclu en appelant les gestionnaires des réserves de biosphère existantes à envisager d'inclure des activités du MAB dans leurs plans de travail opérationnels ; et en demandant l'allocation de crédits au processus de proposition par des gestionnaires de sites potentiels, l'organisation de réunions par les comités nationaux du MAB et l'aide de l'UNESCO pour la mobilisation de ressources en faveur d'activités MAB.

39. S'agissant de la réserve de biosphère de Sahamalaza (Madagascar), M. Isaia Raymond a fait part de trois grandes réalisations :

- études sur les ressources naturelles des réserves de biosphère ;
- cours sur les feux de brousse par le biais de programmes radio ;
- participation de toutes les communautés locales à des activités de conservation dans la réserve de biosphère.

40. La gestion de la réserve de Pendjari, au Bénin, a été présentée par M. Djafarou Tiomoko. Principales stratégies utilisées à cette fin :

- participation des populations locales, y compris des chasseurs professionnels, pour servir d'écogardes dans la réserve de biosphère de Pendjari. De plus, des habitants de la région ont participé à l'élaboration d'activités dans la réserve ;
- évaluation des impressions des visiteurs quant à la promotion d'une stratégie de l'écotourisme dans le parc ;
- pratique de l'agriculture et de la pêche durables dans la réserve et attribution aux membres de la communauté d'une part des revenus ainsi générés.

41. Le Comité du MAB du Burkina Faso a rendu compte de la mise en œuvre du projet SUMAMAD grâce au financement de la Belgique, de l'UNESCO, de l'UNU-INWEH Canada et de la CNUCED. Ce projet visait à l'élaboration de stratégies de conservation de la biodiversité dans des terres arides marginales. Ses principales réalisations concernaient l'éducation, c'est-à-dire le financement de projets de Masters dans le domaine de la recherche, la formation d'étudiants à l'impact des pesticides sur les activités agricoles, la formation d'étudiants à la gestion des réserves forestières, des opérations de plantation d'arbres dans les réserves et la formation aux alertes précoces aux feux de brousse. L'accent a été mis sur la nécessité d'une collaboration entre les universités, la réserve de biosphère et les Gouvernements du Burkina Faso et du Bénin afin de favoriser la coopération transfrontière.

42. Le Comité ivoirien du MAB a fait rapport sur deux réserves de biosphère : celle de Tai (région de forêt) et celle de Comoé (région de savane). Entre autres grandes réalisations ont notamment été citées la production de deux documentaires, la publication d'articles de journaux, l'amélioration de l'infrastructure du laboratoire de recherche de la réserve de biosphère de Tai et la mise en place, en 2012, d'un comité de gestion de la réserve de Tai. Par ailleurs, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des gestionnaires des deux RB et une

collaboration a été mise en place avec le Gouvernement allemand en vue de financer la création d'un comité communautaire dont la responsabilité serait axée sur la gestion des réserves de biosphère.

43. Mme Sheila Ashong a rendu compte de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (MAP) par le Comité national ghanéen du MAB. Elle a indiqué que le Ghana était membre du Réseau mondial des réserves de biosphère depuis 1982 et que le pays avait actuellement deux réserves : Bia dans la région Ouest et Songor dans la région du Grand Accra (2011). Des études étaient en cours en vue de proposer le bassin versant du lac Bosomtwe en tant que troisième réserve de biosphère ghanéenne. L'objectif à long terme du MAB au Ghana était la création d'au moins une réserve de biosphère dans chaque zone agro-écologique ghanéenne et d'au moins une réserve transfrontière. Les activités liées à la biodiversité entreprises au titre du projet d'économies vertes dans les réserves de biosphère devant être mises en œuvre dans la réserve de Bia devaient également être encouragées dans d'autres RB. Pour 2014-2021, les priorités nationales étaient les suivantes :

- meilleure visibilité du MAB et sensibilisation aux réserves de biosphère et projets en cours,
- diversification des moyens de subsistance par le biais des économies vertes,
- renforcement des capacités des gestionnaires de site,
- sensibilisation des parties prenantes,
- élaboration d'un plan stratégique pour le MAB au Ghana,
- amélioration de la collaboration des parties prenantes, surtout au niveau communautaire.

44. M. William Amonoo, coordonnateur du Projet UNESCO de gestion durable du lac Bosomtwe, financé par l'Espagne, a indiqué aux membres de l'Assemblée les principales activités mises en œuvre au titre du projet :

- prise en compte de pratiques culturelles applicables à la structure de gestion du lac,
- rédaction de règlements sur la pêche qui intègrent des notions traditionnelles dans la législation en vigueur proposée pour le lac,
- mise au point de meilleures pratiques agricoles (mettant l'accent sur l'agroforesterie) et de pêche,
- élaboration d'un programme communautaire à long terme de surveillance de la qualité de l'eau,
- promotion d'autres moyens de subsistance durables,
- sensibilisation et consultations juridiques et techniques en vue de la proposition de réserve de biosphère.

45. La Guinée a fait rapport sur quatre réserves de biosphère, à savoir celles des Monts Nimba, de Ziama, du Haut Niger et de Badiar. Des initiatives étaient en cours pour créer également trois réserves de biosphère transfrontières, en l'occurrence Badiar, les Monts Nimba et Bafing Falémé. En raison de problèmes d'intrusion humaine, le Gouvernement guinéen avait créé une unité paramilitaire et une unité des parcs et jardins pour gérer les zones protégées au sein des réserves de biosphère. L'exposé a toutefois signalé plusieurs problèmes empêchant la bonne gestion de ces réserves, notamment les pressions sur les ressources dues à l'extraction minière, le manque de financement et de savoir-faire technique, l'absence de recherche, l'exploitation non durable du

bois de feu et l'incidence des interférences politiques sur la gestion des ressources naturelles. La nécessité d'apporter un soutien financier pour aider à la mise en œuvre des plans de gestion a été soulignée.

46. Le Mali a présenté un rapport sur la réserve de biosphère de la Boucle de Baoulé. Vingt-deux communautés avaient été consultées sur des mesures visant à promouvoir des moyens de subsistance de remplacement. C'étaient-elles qui avaient constitué le Comité du MAB. Les plans futurs incluaient notamment l'organisation d'un événement culturel pour montrer leur patrimoine culturel, des expositions afin de promouvoir le commerce et la promotion de la recherche dans les réserves de biosphère.

47. Le Niger a présenté un rapport d'étape sur les réserves de biosphère et les nouvelles zones protégées. Il avait deux réserves, celle d'Aïr et Ténéré au Nord et le secteur nigérien de la réserve de biosphère transfrontière du W, commune au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Les principaux problèmes de gestion étaient : l'incompréhension des communautés locales, ce qui les empêchait d'adopter le concept du MAB, le braconnage, l'extraction minière, les activités agricoles et la gestion des réserves de biosphère transfrontières en identifiant les limites des réserves communes aux trois pays. Des efforts étaient en cours pour proposer deux autres réserves dans le pays.

48. Sao Tomé-et-Principe a fait rapport sur la nouvelle réserve de biosphère de l'île de Príncipe. M. Antonio Abreu a présenté un documentaire de promotion de la réserve de biosphère, qui couvre une superficie de 142 km² et compte moins de 8 000 habitants. Le rapport national concernait la Déclaration de Principe portant notamment sur :

- la création d'une plate-forme de collaboration impliquant l'utilisation de nouvelles technologies c'est-à-dire de Facebook pour promouvoir le concept de biosphère ;
- la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la promotion du tourisme ;
- l'économie de qualité grâce au label réserve de biosphère ;
- la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets ;
- transition vers l'économie verte.

49. Actions attendues en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid :

- coopération avec d'autres réserves, diffusion à l'extérieur d'informations sur la réserve grâce à la participation à un certain nombre de réseaux ;
- élaboration du plan de gestion ;
- corrélation entre le zonage de la réserve de biosphère et le système de gestion du paysage et des zones protégées ;
- consolidation du Comité scientifique de la réserve de biosphère ;
- formation et renforcement des capacités du personnel de la réserve de biosphère et du Comité national du MAB ;
- collaboration avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de la biodiversité et des programmes éducatifs ;

- partenariat avec des entreprises privées, des établissements publics (parc naturel, écoles, etc.).

50. Le Sénégal a rendu compte de l'approche participative appliquée à la création de la réserve de biosphère de Ferlo. Ont notamment été signalées les activités suivantes :

- organisation d'un atelier afin d'étudier la nécessité d'une nouvelle réserve de biosphère ;
- promotion d'une campagne de sensibilisation à la nécessité de créer la réserve de biosphère ;
- participation des communautés locales à la détermination des limites de la réserve et de ses différentes zones ;
- réalisation de recherches et publication des résultats ;
- formation des populations locales à des moyens de subsistance de remplacement ;
- établissement d'une charte locale prévoyant la gestion concertée de la réserve de biosphère.

51. Le Togo a fait rapport sur la réserve de biosphère d'OTI-Kéran. Ont notamment été mises en œuvre les activités suivantes : consultations avec les parties prenantes qui ont abouti à la publication de la documentation, la formation des éleveurs, une campagne de suivi et d'évaluation afin de hisser la réserve au niveau exigé par les normes mondiales, la formation des gestionnaires du parc, la réalisation d'études d'évaluation de l'impact, la surveillance écologique afin d'empêcher les activités de braconnage et le renforcement des capacités dans les communautés risquant de subir les répercussions du changement climatique.

52. L'Afrique du Sud a fait rapport sur les réserves de biosphère Kruger-Canyons et Waterberg. Les principales réalisations accomplies ont été la création d'un site Web national, l'allocation de fonds à la protection de la nature, le soutien du gouvernement national à 10 examens annuels ainsi que le financement et la publication de l'ouvrage d'AfriMAB intitulé « *Biosphere Reserves: Showcasing sustainable development* » (Les réserves de biosphère : une vitrine pour le développement durable).

53. Principaux problèmes évoqués :

- financement ;
- manque de capacités ;
- collaboration insuffisante ;
- lenteur extrême du processus de restitution des terres ;
- chevauchement de points chauds de biodiversité et de gisements minéraux importants – les ministères concernés se sont mis d'accord sur une approche équilibrée, et des directives relatives à la biodiversité et à l'exploitation minière ont été lancées en mai 2013.

54. Le Comité national du MAB du Nigéria a fait rapport sur les activités suivantes de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid :

- autonomiser les réserves de biosphère par le biais de l'apprentissage et de l'action participatifs ;

- établir les fondements du développement communautaire ;
- renforcer les institutions communautaires ;
- organiser des campagnes de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et créer des sociétés de conservation au sein de la réserve de biosphère ;
- mettre sur pied des campagnes trimestrielles d'assainissement et d'élimination des déchets dans toutes les communautés participantes ;
- maintenir le zonage des réserves de biosphère en aire centrale, zone tampon et aire de transition ;
- utiliser la réserve de biosphère d'Omo comme principal centre de recherche et de formation pour les étudiants de l'enseignement supérieur, en promouvant plus particulièrement les formations doctorales.

55. Les réalisations accomplies entre 2010 et 2013 par rapport aux priorités régionales d'AfriMAB ont été les suivantes :

- amélioration des mécanismes de financement pour les réserves de biosphère et les réseaux régionaux ;
- réserve de biosphère transfrontière ;
- formation des gestionnaires des réserves de biosphère et d'autres acteurs concernés ;
- stratégie intégrée d'information et de communication ;
- atténuation des effets du changement climatique ;
- échanges entre réserves de biosphère ;
- analyse des services écosystémiques et gestion avec la participation des acteurs concernés ;
- analyse du zonage de l'ensemble des réserves de biosphère.

56. Pour 2014-2021, les principales priorités nationales sont l'amélioration des mécanismes de financement des réserves de biosphère et des réseaux régionaux ; l'élaboration de ressources pour l'éducation formelle et informelle à la protection de la biodiversité ; la conception de modules de formation des formateurs sur le suivi de la biodiversité, à l'intention des gestionnaires et des utilisateurs finaux de ressources renouvelables ; et le renforcement des capacités des institutions nigérianes existantes relatives à la biodiversité.

57. Le Malawi a fait rapport sur les réserves de biosphère du lac Chilwa et du Mont Mulanje. Membre du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) depuis 2009, le lac Chilwa est un site Ramsar d'un grand intérêt pour le milieu universitaire et les communautés locales. Parmi les activités en cours, figure notamment un projet d'adaptation au changement climatique de cinq ans soutenu par le Gouvernement norvégien. Jusqu'à présent, il n'existait aucune autorité chargée de la gestion du plan d'eau. La réserve de biosphère du Mont Mulanje a quant à elle été créée en 2000, en tant que réserve forestière relevant du Département des forêts. La Fondation pour la protection du Mont Mulanje lui fournit des fonds pour la conservation, les moyens de subsistance et la recherche en faveur du développement d'économies vertes.

58. Les activités prévues pour la prochaine décennie incluent le rétablissement du Comité national du MAB, la candidature du Parc national de Nyika au titre de réserve de biosphère, la création d'une autorité chargée de la gestion et l'élaboration d'un mécanisme de financement viable pour le lac Chilwa, un nouveau zonage de la réserve de biosphère du Mont Mulanje en vue de l'examen périodique, la préparation d'une proposition de désignation du Mont Mulanje en tant que site du patrimoine mondial, la consolidation du réseau associant le Mont Mulanje et le lac Chilwa, et la création d'une réserve de biosphère transfrontière avec le Mozambique.

59. M. Dominic V. L. Mundrugo-Ogo a fait rapport sur les réserves de biosphère de l'Ouganda : le Parc national et la réserve de biosphère de la Reine Elizabeth (QENPBR), le Parc national et la réserve de biosphère du Mont Elgon (MENPBR) et le site Ramsar du lac George. Les réserves de biosphère sont gérées par l'Autorité ougandaise de la faune et de la flore (UWA), conformément à la Loi 200 sur la faune et la flore adoptée en 2000. Les réserves de biosphère sont bien dotées en personnel et en équipements. Des plans de gestion ont été élaborés par l'UWA, en consultation avec les communautés locales.

60. Les principaux obstacles à une gestion efficace sont l'augmentation de la population humaine, les litiges de longue date concernant l'accès aux terres ancestrales pour l'accomplissement des rites culturels, les feux de brousse, l'empoisonnement du gibier, le braconnage, les relations conflictuelles entre l'homme et la nature, les modifications de l'habitat et les épidémies. Le point fort du système de gestion est la solidité des liens historiques et culturels qui unissaient déjà les populations locales et les ressources naturelles avant que ces régions n'acquissent le statut de zone protégée. Les ressources sont gérées avec l'aide des pratiques culturelles telles que les totems et les tabous, ainsi que des institutions communautaires traditionnelles.

61. Les principaux problèmes rencontrés dans la gestion des réserves sont l'insuffisance des financements, la dégradation des ressources, l'instabilité politique, la faible visibilité du concept de réserve de biosphère et le manque de sensibilisation à ce concept, ainsi que l'insuffisance de la collaboration entre les acteurs concernés.

62. M. Cheikh Tidiane Kane, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a présenté une étude de cas sur le rôle des services écosystémiques dans la sous-région de l'Afrique occidentale, qui portait sur le complexe WAPO (parcs W, Arly, Pendjari et Oti Kéran Mandouri). L'adhésion des États de l'Afrique occidentale a été volontaire. La région concernée par le projet était un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, une réserve de biosphère transfrontière et un site Ramsar. L'objectif principal du projet était de parvenir à une exploitation durable des ressources et d'optimiser les bienfaits pour les populations riveraines, au niveau régional. Les principales activités mises en œuvre incluaient la promotion des produits forestiers non ligneux, l'écotourisme, l'agroforesterie et la domestication d'espèces très exploitées telles que l'aulacode. Les régions identifiées pour reproduire le projet étaient des zones transfrontalières s'étendant sur le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et sur la Guinée, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali.

63. M. Cheikh Tidiane Kane a conclu en indiquant que l'UEMOA constitue une plate-forme idéale de collaboration entre plusieurs pays pour favoriser le dialogue sur la conservation et le développement. Le complexe WAPO est un site exceptionnel pour l'essor du tourisme durable en Afrique occidentale, qui permet en outre de mieux harmoniser la législation et la mise en œuvre d'activités régionales collectives.

64. La séance consacrée aux rapports nationaux a souligné les principaux problèmes rencontrés dans les réserves de biosphère africaines, qui vont du braconnage à la croissance démographique et à l'afflux de réfugiés dans les réserves de biosphère, en passant par les dégradations provoquées par les industries extractives, l'empiètement de l'activité agricole sur les réserves de biosphère et la viabilité des mécanismes de financement.

65. Principales interventions au niveau national :

- élaboration de plans de gestion et de systèmes de gestion collaborative ;
- intégration des systèmes autochtones de gestion des ressources ;
- collaboration entre réserves transfrontières ;
- programmes de sensibilisation au concept de réserve de biosphère et d'information sur le Programme MAB ;
- engagement des parties prenantes ;
- renforcement des institutions communautaires ;
- promotion de la recherche, notamment la participation du milieu universitaire ;
- programmes d'amélioration des moyens de subsistance, y compris le tourisme et l'écotourisme.

66. Les problèmes rencontrés par l'ensemble des comités nationaux du MAB incluent la faible collaboration entre institutions partenaires, l'insuffisance des financements, le faible niveau de sensibilisation au concept de réserve de biosphère, l'absence ou l'insuffisance des données et la capacité insuffisante des gestionnaires des sites à mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère.

67. Au cours des discussions, les questions ont porté sur la pollution de l'eau, le partage des bienfaits, les besoins en matière de recherche et l'accès des communautés locales à des marchés. En outre, les activités minières et les industries extractives au sein des réserves de biosphère ont fait l'objet de longs débats. L'Assemblée générale a demandé à l'UNESCO d'organiser une réunion régionale sur ce thème au cours du prochain exercice biennal.

XIV. Réserves de biosphère en Afrique : candidatures et examens périodiques

68. Mme Noeline Rakotoarisoa, du Secrétariat du MAB, a indiqué dans sa présentation qu'il existe 64 réserves de biosphère réparties dans 28 pays de l'Afrique subsaharienne, y compris deux RB transfrontières, qui représentent à elles toutes 10,9 % du Réseau mondial des réserves de biosphère. Quarante et une de ces réserves sont des sites antérieurs à Séville. Elle a également signalé que le nombre de candidatures était en augmentation depuis 2000. Trente-trois réserves de biosphère de l'Afrique ont procédé à des examens périodiques et 17 n'en ont jamais effectué depuis leur intégration au RMRB.

69. Mme Rakotoarisoa a présenté la Stratégie de sortie adoptée par le CIC-MAB à sa 25^e session. Cet instrument, qui a pour objet de maintenir l'excellence au sein du RMRB, prévoit que le CIC-MAB puisse exclure du RMRB les sites qui ne respectent pas les exigences de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire pour la gestion des réserves de biosphère. Dans ce contexte, les examens périodiques et le suivi des recommandations issues du précédent examen périodique, visant à améliorer la gestion des réserves de biosphère et à réaliser les trois fonctions des réserves de biosphère, jouent un rôle capital.

XV. Manuel de gestion des réserves de biosphère en Afrique

70. Mme Rakotoarisoa a ouvert cette séance, dont l'objet était de susciter un sentiment d'appropriation collective de ce projet au sein du Réseau. Le projet, soutenu par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) grâce à des fonds du Ministère allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, était coordonné par la

Commission allemande pour l'UNESCO, en coopération étroite avec le Bureau d'AfriMAB et le Secrétariat du Programme MAB de l'UNESCO. Il faisait suite aux recommandations du Communiqué Rhön, qui recensait les principaux problèmes rencontrés dans les réserves de biosphère de l'Afrique.

71. M. Florian Carius, responsable international de la conservation pour l'Afrique à l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), s'est félicité, au nom du Gouvernement allemand, du partenariat fructueux mis en place avec AfriMAB. Il a indiqué que pour s'acquitter de sa responsabilité mondiale à l'égard de la biodiversité, l'Allemagne consacrerait 500 millions d'euros par an à la protection des écosystèmes du monde entier, à compter de 2013. Il a ensuite assuré l'Assemblée générale de l'engagement de l'Allemagne à soutenir les réserves de biosphère de l'Afrique, signalant que son pays fournissait déjà un appui à d'autres projets que celui du manuel. Ceux-ci incluaient des projets dans les réserves de biosphère de Sheka, Yayu et Kafa et la création de la RB du lac Tana, tous situés en Éthiopie. Il a invité AfriMAB à renforcer la collaboration et l'établissement de réseaux en vue de la réalisation du développement durable. Il a cité la Stratégie allemande pour l'Afrique, qui a pour ambition d'instaurer un partenariat égalitaire aux intérêts communs et met l'accent sur les possibilités offertes par le Réseau mondial des réserves de biosphère à cet égard.

72. Mme Ashong et M. Tiomoko ont présenté le travail d'élaboration du manuel de gestion et les contenus proposés de cet outil. Ils ont indiqué que ce processus serait participatif et prendrait en compte les observations de tous les États membres du Réseau. Le manuel fournira également des exemples de mesures appropriées, réalisables, économiques et efficaces visant à accroître la participation à la gestion des réserves de biosphère. Il devra en outre équilibrer la part des connaissances scientifiques et celle des savoirs locaux et aborder les problèmes de financement et de transparence. La première ébauche, attendue pour décembre 2013, sera suivie d'une validation en ligne, à partir des commentaires apportés par le Réseau. De plus amples renseignements sur ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.unesco.de/management_manual_br_afrika.html?&L=1.

XVI. Contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère

73. Le Président a présenté M. Alex Forbes animateur de l'atelier technique du Réseau d'évaluation inframondiale (SGA). Il a reconnu l'excellente collaboration mise en place entre l'UNESCO et le SGA dans l'intérêt d'AfriMAB.

74. Mme Noeline Rakotoarisoa a présenté les objectifs de la séance technique, à savoir : se former aux concepts de services écosystémiques et d'économie verte, partager les expériences des réserves de biosphère qui fonctionnent avec des services écosystémiques, échanger des idées sur le type de résultats et d'activités susceptibles d'encourager le paiement de ces services et l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère, et échanger des suggestions sur un projet régional portant sur les services écosystémiques dans le réseau AfriMAB.

75. M. Alex Forbes a présenté l'atelier technique sur la « contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes », qui se composait des séances suivantes :

- séance 1 : concepts de services écosystémiques et d'économie verte ;
- séance 2 : tirer les enseignements des expériences acquises par les réserves de biosphère fonctionnant avec des services écosystémiques pour contribuer à l'essor des économies vertes ;
- séance 3 : échanger des idées sur le type de résultats et d'activités susceptibles d'encourager le paiement des services écosystémiques et l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère (discussions en groupes et en plénière) ;

- séance 4 : échanger des idées sur un projet régional portant sur les services écosystémiques dans le réseau AfriMAB.

XVII. Atelier technique sur les services écosystémiques

76. Dans son introduction, M. Alex Forbes a présenté les services écosystémiques et l'économie verte dans une perspective mondiale, ainsi que leurs implications et opportunités pour les réserves de biosphère. Il a abordé des sujets tels que le développement, les politiques et la planification, les évaluations, le suivi, les mécanismes de financement et les réseaux de collaboration à l'échelle nationale et infranationale.

77. La dimension mondiale des économies vertes a également été examinée, en particulier sous l'angle de la fusion des objectifs de développement durable (ODD) avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, les conclusions de la Conférence Rio + 20 ayant largement alimenté le débat mondial sur les ODD, notamment par la prise en compte des trois piliers du développement durable que sont la viabilité économique, la durabilité environnementale (capital naturel, services écosystémiques) et le développement social inclusif et respectueux des droits.

78. Pour AfriMAB, il conviendrait d'utiliser les services écosystémiques comme cadre conceptuel afin de circonscrire les fonctions de protection et de production associées aux différents paysages terrestres et marins des réserves de biosphère, de mettre en place des programmes de recherche scientifique pour le suivi de l'évaluation du Millénaire en vue de trouver des approches qui préservent les services écosystémiques et de définir un certain nombre de cibles, d'activités principales et d'indicateurs de réussite relatifs aux services écosystémiques et à l'économie verte.

79. Des études de cas sur les expériences d'économie verte dans les réserves de biosphère ont été présentées. Mme Melody Ocloo, du Secrétariat du MAB, a réalisé un exposé sur le projet GEBR (« Les économies vertes dans les réserves de biosphère ») de l'UNESCO, financé par la KOICA, qui doit être mis en œuvre dans les réserves de biosphère de Bia (Ghana), d'Omo (Nigéria) et d'East Usambara (République-Unie de Tanzanie). Une économie verte, dans la définition qu'en a donnée Mme Ocloo, est une économie fondée sur des entreprises commerciales qui dégagent des profits par des processus de production respectueux de la biodiversité, utilisent les ressources biologiques de manière durable et partagent équitablement les bénéfices produits. Il est ressorti de cet exposé que le projet en question a pour objet de préserver la biodiversité, de réduire la pauvreté et de favoriser le développement durable en Afrique subsaharienne. Il devrait contribuer à :

- diversifier l'économie, en proposant des moyens de subsistance alternatifs et plus satisfaisants dans le domaine de la biodiversité ;
- réduire la pression que fait peser sur les forêts l'extraction du bois utilisé comme combustible pour le chauffage ou la cuisson des aliments ;
- renforcer de manière globale les capacités des communautés à garantir la pérennité des activités économiques liées à la biodiversité et préserver la base de ressources desdites activités.

80. Il est prévu que le projet GEBR aboutisse à une diminution de la pression exercée sur les ressources forestières en incitant les communautés locales à préserver la biodiversité. L'objectif est de réduire la dépendance des populations par rapport au bois de chauffage de 50 % ainsi que l'exploitation excessive des produits forestiers non ligneux, et des mesures d'incitation à la conservation de la biodiversité devraient être mises en place avant la fin du projet.

81. Les activités prévues dans le cadre du projet sont une inspection et un inventaire des ressources biologiques dans les trois réserves de biosphère, un recensement des parties

prenantes, des études socioéconomiques, une évaluation des besoins, des études de marché et un renforcement des capacités.

82. Des études de cas sur les services écosystémiques et leurs liens avec les économies vertes au Burkina Faso, au Nigéria, à Madagascar, en République démocratique du Congo, au Niger et au Kenya ont également été présentées. Elles ont montré que les réserves de biosphère fournissent un large éventail de services écosystémiques directs et indirects, notamment l'approvisionnement en eau, la production de bois de chauffe et de matières premières pour la fabrication de charbon, la fourniture de bois d'œuvre, d'aliments et de plantes médicinales ainsi que des services socioculturels et spirituels. Parmi les menaces auxquelles ces réserves sont exposées ont été citées la modification de l'habitat, la surexploitation des ressources, la pression démographique croissante et la pollution des eaux, menaces exacerbées par d'autres phénomènes tels que le changement climatique, la sécheresse et la famine.

83. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe a rappelé l'importance de l'économie verte pour les réserves de biosphère et a annoncé que l'île de Principe proposait d'organiser en 2014 un atelier sur le concept d'économie verte, dans le prolongement du présent atelier technique. Cette proposition a reçu un accueil favorable de l'Assemblée générale.

XVIII. Débats par groupes

84. Les groupes ont été chargés de procéder à une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) des réserves de biosphère pour la protection des services écosystémiques, à l'aide d'exemples spécifiques. Les participants ont recensé les influences profondes, ainsi que les atouts et les menaces (internes et externes) affectant les services écosystémiques des réserves de biosphère, ainsi que les dispositifs de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et leur contribution aux économies vertes.

85. Un débat approfondi a suivi les présentations des groupes de travail. Les questions et préoccupations suivantes ont été évoquées :

- La nécessité de remédier à l'insuffisance généralisée de cadres juridiques nationaux pour soutenir les réserves de biosphère.
- La menace commune que représente l'exploitation des ressources dans les réserves de biosphère, qui peut aboutir à leur utilisation incontrôlée et au défrichement. Les problèmes de surveillance, dus notamment au manque de personnel qualifié.
- L'intérêt de tirer parti des services, industries et initiatives fondés sur les écosystèmes, comme l'écotourisme.
- Les dispositifs de PSE largement cités comme source prioritaire de financement pour contribuer et parvenir à un financement durable.
- La nécessité de renforcer la base de connaissances des services écosystémiques présents dans les réserves de biosphère.
- L'insuffisance des échanges de savoirs et d'informations au sein des réserves de biosphère régionales.
- La nécessité d'encourager l'utilisation des réserves de biosphère pour la recherche et les enquêtes relatives aux dispositifs de PSE.

XIX. Statut du Fonds pour les réserves de biosphère africaines (AfriBioFund)

86. Mme Noeline R. Rakotoarisoa a présenté les conclusions d'une étude de faisabilité sur le Fonds pour les réserves de biosphère africaines (AfriBioFund) réalisée conformément aux recommandations de l'Assemblée générale de 2010. Il convient de remarquer que son financement a pu être assuré grâce à la contribution du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de Madagascar. Mme Noeline R. Rakotoarisoa a souligné qu'AfriBioFund sera un instrument novateur, qui servira à financer des activités régionales visant les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation, développement et appui logistique) afin de parvenir au développement durable. Par conséquent, ses orientations ne seront pas les mêmes que celles des fonds fiduciaires pour la conservation plus traditionnels, qui sont déjà en place dans certaines aires protégées d'Afrique. AfriBioFund se rapprochera plutôt des mécanismes financiers de conservation et se composera de trois éléments : fonds de dotation, fonds d'amortissement et fonds renouvelable. Les critères proposés pour la structure de gouvernance du Fonds ont également été exposés.

87. Les participants ont favorablement accueilli l'étude de faisabilité. Leur principale préoccupation a porté sur les critères d'accès au fonds, que les pays devraient pouvoir consulter. Ils étaient d'avis qu'il existait des possibilités de financement sérieuses, en conséquence de quoi ils ont chargé l'UNESCO de poursuivre ses efforts pour mettre en place l'AfriBioFund.

XX. Présentation du prototype d'un outil interactif Internet de cartographie des réserves de biosphère en Afrique

88. Mme Noeline Rakotoarisoa a présenté le prototype d'un outil Internet interactif de navigation cartographique dans les réserves de biosphère d'Afrique. Cette carte numérique, interactive et conviviale, accessible hors ligne, a été élaborée à partir des données numériques disponibles sur 30 réserves de biosphère, chacune étant associée à des liens hypertextes renvoyant à un ensemble d'informations. D'un simple clic, les utilisateurs pourront prendre connaissance du zonage détaillé, des coordonnées géographiques et de nombreux autres détails, y compris aux contenus de Google Images et Google Maps. L'UNESCO a réalisé cette carte avec le soutien technique du Centre régional de la cartographie des ressources de développement, établi à Nairobi (Kenya). Tous les participants ont reçu le CD.

XXI. Recommandations

89. Nous, membres du Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB), ayant participé à la 3^e session de l'Assemblée générale, organisée à l'hôtel Mensvic d'Accra (Ghana) du 24 au 27 septembre 2013 sous le thème « Contribution des services écosystémiques à l'essor des économies vertes dans les réserves de biosphère », et ayant constaté l'importance des services rendus par divers écosystèmes pour stimuler les économies vertes, recommandons par la présente aux États membres :

- (i) de mettre en place une collaboration solide entre tous les comités nationaux du programme sur l'Homme et la biosphère (Programme MAB) ;
- (ii) de cerner les principaux obstacles ayant empêché le Secrétariat du MAB et le Réseau régional d'atteindre certaines des cibles du Plan d'action de Madrid ;
- (iii) de promouvoir la participation des communautés locales et des organisations de la société civile aux initiatives relatives aux réserves de biosphère ;
- (iv) d'élaborer une stratégie visant à renforcer les capacités de gestion d'AfriMAB et des administrateurs des réserves de biosphère ;
- (v) de faciliter l'intégration du Programme MAB et des thèmes relatifs au concept des réserves de biosphère dans les programmes d'études concernés ;

- (vi) d'estimer la valeur économique des services écosystémiques dans les réserves de biosphère ;
- (vii) de promouvoir également le dialogue politique interne sur la valeur de l'écosystème et sa prise en compte dans l'agenda national de développement ;
- (viii) de créer davantage de réserves de biosphère transfrontières ;
- (ix) de mettre en œuvre dans chaque pays un projet d'Économies vertes dans les réserves de biosphère ;
- (x) de mener des recherches approfondies et de diffuser les conclusions de ces travaux pour permettre à la science d'éclairer la prise de décision ;
- (xi) d'élaborer des notes d'orientation, des manuels et des directives AfriMAB concernant la gestion des réserves de biosphère ;
- (xii) de constituer une base de données des spécialistes bénévoles ;
- (xiii) de recourir aux nouvelles technologies pour promouvoir les réserves de biosphère ;
- (xiv) de faciliter également une synergie intersectorielle ou ministérielle forte dans nos différents pays afin de permettre le développement durable ;
- (xv) d'instituer une plate-forme de dialogue permanent avec les pouvoirs exécutif et législatif des États et avec toutes les autres parties intéressées ;
- (xvi) d'adopter également une approche régionale de la conservation des ressources, ce qui nécessiterait l'implication d'organes régionaux tels que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres groupes économiques, pour leur faire apprécier l'importance des réserves de biosphère ;
- (xvii) de renforcer les synergies avec les accords environnementaux multilatéraux et autres conventions applicables en la matière ;
- (xviii) de reconnaître la qualité de la collaboration entre le Programme MAB de l'UNESCO et le Réseau d'évaluation inframondiale (SGA) dans l'intérêt de la présente Assemblée générale d'AfriMAB et d'encourager la poursuite de la collaboration entre le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMBR) et le Réseau SGA ;
- (xix) de tenir compte du fait que toutes les réserves de biosphère se heurtent au problème de l'exploitation des ressources naturelles et d'organiser, sous la supervision d'AfriMAB, un atelier thématique visant à sensibiliser les diverses parties prenantes à l'utilisation et la gestion des réserves de biosphère pour parvenir au développement durable ;
- (xx) de promouvoir en outre des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés ;
- (xxi) de prôner l'intégration des réserves de biosphère, des services écosystémiques et des concepts de PSE à l'agenda de développement national ;
- (xxii) de renforcer également les capacités d'AfriMAB pour l'évaluation des services écosystémiques au profit des économies vertes ;

- (xxiii) l'Assemblée générale : accueille favorablement la proposition de Sao Tomé-et-Principe d'organiser, en 2014, un atelier sur l'île de Principe pour débattre de la mise en œuvre de l'économie verte dans les réserves de biosphère ;
- (xxiv) prie l'UNESCO d'apporter son soutien à l'organisation d'un atelier régional visant à poursuivre les débats autour de la menace que représentent les industries extractives, notamment minières, pour les réserves de biosphère, et de proposer des réponses appropriées, en particulier une analyse coûts-avantages des réserves de biosphère.

XXII. Passation de pouvoirs

90. M. Paul Makenzi a remis la charte et les statuts au Président nouvellement élu, en offrant de rester au service de l'ensemble du réseau. Il a exprimé son plein appui à la présidence actuelle et a exhorté tous les membres du réseau à soutenir l'action menée en faveur du concept de réserve de biosphère en Afrique. M. Amlalo a remercié M. Makenzi d'avoir maintenu le cap et a incité le Bureau à tout mettre en œuvre pour conserver un réseau dynamique. En outre, il a vivement encouragé les participants à l'Assemblée générale à prendre part aux efforts, en précisant que sans leur aide, le Bureau ne serait pas en mesure d'atteindre les objectifs du réseau.

91. Les coordonnateurs sous-régionaux ont également remercié les membres d'AfriMAB de la confiance qu'ils leur ont témoignée en les élisant au Bureau. Ils ont promis de s'employer de leur mieux à faire progresser le réseau.

92. M. Alfred Oteng Yeboah a réaffirmé son soutien au nouveau Bureau d'AfriMAB, en exhortant l'ensemble des pays à rechercher des synergies entre le concept de réserve de biosphère et d'autres conventions. Il a souligné qu'il était possible de pallier le manque d'accès aux financements en établissant des liens avec les points focaux nationaux des différentes conventions. Il a indiqué que dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, les États étaient chargés d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique. Les États membres d'AfriMAB pourraient harmoniser leurs activités avec les points focaux pour ces stratégies et ces plans d'action, en vue de rechercher des financements.

XXIII. Séance de clôture

93. M. Han Qunli s'est félicité du succès de la 3^e session de l'Assemblée générale et du niveau de concertation entre ses participants, en exprimant l'espoir que la prochaine session réunisse encore davantage de membres du réseau. Il a également évoqué le fait que dans les prochaines années le nombre de réserves de biosphère du réseau AfriMAB pourrait atteindre la centaine. Il a remercié le Gouvernement et le Comité du MAB ghanéens d'avoir bien voulu accueillir l'Assemblée générale et a réaffirmé la détermination de l'UNESCO à appuyer les activités d'AfriMAB en vue de réaliser les objectifs du réseau.

94. M. Djafarou Tiomoko, au nom de tous les participants, a adressé au Gouvernement et au Comité du MAB ghanéens une note de remerciement pour avoir accepté de se charger d'organiser l'Assemblée générale et pour leur accueil chaleureux.

95. Le Président a souligné l'importance des recommandations ainsi que la nécessité de veiller à leur application. M. Daniel Amlalo a ensuite salué le comité de planification, l'équipe des interprètes, le personnel de restauration ainsi que le Comité national du MAB du Ghana pour le temps et les efforts consacrés à l'organisation de l'Assemblée générale. Les membres ont été vivement encouragés à faire part de leurs observations sur l'Assemblée par le biais du formulaire d'évaluation afin de contribuer à l'organisation des prochaines réunions.

96. Le Président a prononcé la clôture de la 3^e session de l'Assemblée générale du réseau AfriMAB.

